

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun De Placement
régie par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°21-2009
du 10 JUIN 2009

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES aura lieu à partir du **mercredi 03 Mars 2010**.

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
Siège social	: Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21-1053 Les Berges du Lac
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant initial du fonds	: 100.000 DT répartis en 1 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 10/06/2009
Promoteur	: Traders Investment Managers et la BIAT
Gestionnaire	: Traders Investment Managers
Dépositaire	: BIAT
Distributeurs	: Traders Investment Managers

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative et est majoré d'une commission opérée comme suit :

- 0% de la valeur liquidative pour la première année de souscription dans le FCP.
- 1% de la valeur liquidative pour la période au-delà de la première année.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative et est minoré d'une commission si le rachat est opéré comme suit :

- 1% si le rachat est effectué dans la première année de souscription.
- 0% au-delà de cette période.

Pour plus d'informations sur : FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 17 décembre 2009, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.